

CONTRAT INITIATIVE EMPLOI JEUNES



Quels Objectifs?

Répondre à vos besoins en recrutement tout en favorisant l'emploi et la formation de jeunes sans emploi âgés de moins de 26 ans et jusqu'à 31 ans pour les bénéficiaires en situation de handicap.



Quels employeurs ?

Tout employeur situé en Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, affilié à l'assurance chômage, ainsi que les entreprises inscrites au répertoire national des entreprises contrôlées majoritairement par l'État, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) des collectivités territoriales ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles les collectivités ont une participation majoritaire, les chambres de métiers, les employeurs de pêche maritime et les groupements d'employeurs.

Une condition :

- être à jour des cotisations fiscales et sociales et des contributions à la formation

Sont exclus :

- les particuliers employeurs
- les entreprises ayant procédé à un licenciement, à une rupture conventionnelle ou à un départ à la retraite pour en recruter un autre en CIE Jeunes.
- les employeurs non à jour de leurs cotisations fiscales, sociales et de leurs contributions à la formation



Le CIE Jeunes, un outil d'aide au recrutement

Le CIE Jeunes est un contrat de travail qui vous permet de recruter selon vos besoins en CDI ou en CDD de 6 mois minimum, à temps plein ou à temps partiel.

QUI EMBAUCHER ?

Des jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans et moins de 31 ans pour les bénéficiaires en situation de handicap.

À NOTER

L'embauche d'un travailleur handicapé peut ouvrir droit à des aides de l'Agefiph (aide à la mobilité...) :

www.agefiph.fr

Vous pouvez bénéficier, dans les conditions habituelles, de la « réduction générale ».

Ce dispositif ne prévoit pas d'exonération de charges.

Comment ça marche?

MONTANT DE L'AIDE ET PRISE EN CHARGE :

- ✓ Le montant de cette aide financière peut atteindre au maximum 47% du SMIC horaire brut pour un CDI ou pour un CDD d'au moins 6 mois.
- ✓ Le CIE Jeunes est pris en charge à hauteur de 20 heures minimum 34 heures maximum.
- ✓ L'aide est versée mensuellement et par avance dans la limite de 6 à 11 mois renouvelable une fois.



Nous contacter



www.pole-emploi.fr

Liste des Conseillers Entreprise Guadeloupe

CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN VIGUEUR

OCTOBRE 2022